

Les bonnes habitudes en cas d'absence prolongée

En cas d'absence prolongée, votre domicile doit paraître habité. Ainsi lorsque vous quittez votre habitation :

✓ N'apposez **pas de mot d'absence** sur votre porte, et ne donnez **pas d'information sur les réseaux sociaux**.



✓ Faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance. Confiez-lui la responsabilité de **vider régulièrement votre boîte aux lettres**, et parfois d'allumer la lumière le soir. Il est également possible d'activer l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

✓ Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent pas être utilisés pour vous cambrioler.

Si vous partez en vacances :

✓ Signalez votre absence à la **Gendarmerie locale**.

✓ Déposez vos **objets de grande valeur dans un coffre**.

✓ Dissimulez les **biens attrayants et facilement transportables**.

✓ Ne laissez **pas de message sur votre répondeur** pouvant faire penser que vous vous êtes absenté de votre domicile depuis un certain temps. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

✓ **Entretenez la végétation de votre domicile** afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé. En particulier celle qui se voit depuis la rue ou qui empêcherait votre habitation d'être **bien visible depuis l'extérieur**.

Le partenaire de votre sûreté



La lutte contre le cambriolage est à votre portée

L'application des mesures simples énoncées ci-dessus, vous permettent de contribuer à la **diminution du risque de cambriolage** dans votre habitation.

✓ Soyez **l'acteur de votre protection** en participant à la mise en sûreté de votre domicile.

✓ Si vous êtes victime d'un cambriolage, **ne touchez à rien et contactez au plus vite les services de gendarmerie**.

✓ Ne négligez pas une tentative de cambriolage et composez au plus vite le :



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Protégez votre habitation des cambriolages



Le cambriolage, comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à **obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible**, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant le moins de difficultés.



Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir **un comportement de vigilance et de bon sens**. Lutter contre ce fléau est **l'affaire de tous**.

Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention. L'objectif est de préserver votre habitat, mais aussi celui de votre voisinage.

Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, **n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toutes informations pouvant aider à la manifestation de la vérité**.

Protéger son habitation

Il existe différents moyens de protection à mettre en œuvre pour ce prémunir contre cet acte de malveillance :

- ✓ Une propriété **clôturée, équipée d'un portail fermé à clé la nuit** ou en votre absence, constituera un premier obstacle contre l'intrusion.
- ✓ Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un **éclairage s'activant à la détection de mouvement**.
- ✓ Les accès de votre habitation ne doivent pas constituer des points de faiblesse. Dotez **vos portes d'un système de fermeture fiable, respectant des normes techniques de résistance à l'effraction** (serrure 3 points, système anti-dégondage...).

✓ Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées. Les vitrages des grandes baies doivent bénéficier d'une protection suffisante. Leur système de fermeture d'origine est souvent vulnérable et doit être doublé d'un verrouillage robuste. Les volets roulants les plus résistants possèdent un dispositif anti-dégondage.

Protégez vos fenêtres à l'aide de volets (avec barres intérieures de renfort pour vos absences) ou barreaux (correctement scellés dans le bâti).



✓ Si vous optez pour une **protection électronique**, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur).

✓ Un système d'alarme bien conçu s'avère efficace s'il tient compte des prescriptions légales.

✓ Vous pouvez **compléter votre dispositif par un système de vidéoprotection**. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement.

✓ Retenez qu'il vous est **strictement interdit de filmer la voie publique ou les domaines privés voisins**.

Les bons réflexes contre le vol des biens de valeurs

Les biens de valeurs

- ✓ Prenez le temps de **photographier tous vos objets de valeur et de noter leurs caractéristiques**. Ces informations seront très utiles en cas de vol (bijoux, tableaux...). Le cas échéant, faites-les expertiser.
- ✓ Pour le matériel Hi-Fi, vidéo et informatique, **relevez la marque, le type et le numéro de série**.

✓ **Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile**.

✓ A défaut de pouvoir déposer bijoux et chèquiers dans un coffre ou à la banque, privilégiez **des lieux insolites**. Les endroits tels que les tiroirs de bureau, les dessous de matelas et le milieu d'une pile de linge de la chambre sont bien connus par les malfaiteurs.

Les trousseaux de clés

✓ Rangez vos **clés hors de vue**. En vacances, laissez vos doubles chez une personne de confiance ou emportez-les.

✓ N'inscrivez pas vos noms et adresse sur vos trousseaux et changez votre serrure s'ils ont été perdus ou volés.



✓ **Votre présence n'empêche pas le vol**. Fermez donc toutes vos issues. Ne laissez pas vos clés de maison et de voiture, votre portefeuille ou votre sac dans l'entrée ! Les mauvaises habitudes des clés dans la boîte aux lettres, le pot de fleurs ou sous le pailllasson sont également à proscrire.

Prenez des précautions

✓ **Ne laissez rien dans votre véhicule**, même dans le garage. Et encore moins les clés sur le contact sur la voie publique.

✓ A chaque départ, vérifiez également le **verrouillage de l'abri de jardin et le blocage des fenêtres de toit**.

✓ Demandez a minima une carte professionnelle lorsqu'une personne se présente à votre domicile sous la qualité d'agent EDF, GDF ou de plombier... En cas de doute, appelez la Gendarmerie.

Restitution des biens – Assurance

✓ Ayez, en un lieu sûr, des copies des factures et des photographies de vos biens de valeur tels que la HIFI-Vidéo, meubles, bijoux et objets d'art...



✓ En complément ou à défaut de signes distinctifs, ces biens peuvent être gravés ou marqués par un produit indélébile.